

## LE CASE MANAGEMENT DE PK RÜCK

### Informations pour les assurés

#### NOTRE OFFRE

Etes-vous confronté aux thèmes d'incapacité de travail, restriction dans l'octroi de prestations ou invalidité suite à un accident ou une maladie?

Nous et nos partenaires s'engageons, avec vous et toutes les personnes essentielles, à vous proposer le soutien adéquat.

Vous êtes au centre de nos efforts! Vos besoins et vos ressources ont la priorité. C'est pourquoi des Case Managers indépendants se tiennent à vos côtés. Ces Case Managers sont liés par le secret professionnel. Les informations qui doivent être traitées confidentiellement, ne sont transmises ni à PK Rück ni à votre employeur.

#### BUTS

Le but principal est votre retour le plus rapidement possible dans le monde du travail. Selon la situation, ce retour peut se faire à la même place de travail; éventuellement, d'autres possibilités doivent être envisagées.

Avec le Case Manager vous avez à vos côtés une personne qualifiée disposant de connaissances approfondies à propos de la santé, de l'emploi et des questions d'assurances. Il fournit l'accompagnement technique nécessaire à la réussite de votre retour dans la vie professionnelle.

#### VOTRE CONTRIBUTION

Vous devez être favorable à participer à un programme de réadaptation et vous devez être motivé à participer à ce processus.

Les frais sont pris en charge par PK Rück.

#### NOS PARTENAIRES

Nous nous appuyons sur un réseau national de sociétés de Case Management qui attachent toutes beaucoup d'importance à un suivi minutieux et adapté aux besoins du client.

Chacun de nos partenaires de Case Management dispose de connaissances spécialisées dans un domaine spécifique. Selon la maladie et le domicile de la personne concernée, nous choisissons le partenaire qui convient le mieux pour le cas en question. Tous les Case Manager disposent d'une formation et d'un savoir-faire approfondi.

(tourner svp)

## PROCÉDURE CASE MANAGEMENT

### 1. Prise de contact

Votre employeur ou votre caisse de pension nous informe de votre maladie ou de votre accident. Après avoir obtenu les informations nécessaires, nous vous contactons par écrit ou par téléphone.

Si vous désirez un premier contact sans engagement avec le Case Manager responsable de votre cas, nous transmettrons vos données personnelles à la personne compétente chez nos partenaires. Le Case Manager responsable de votre cas se mettra alors en rapport avec vous.

### 2. Premier entretien

Le Case Manager et vous-même convenez d'un rendez-vous pour un premier entretien sans engagement. Vous pourrez faire mutuellement connaissance au cours de ce premier contact et clarifier vos besoins. Ce premier contact ne vous engage à rien d'autre.

### 3. Soutien

Si vous avez besoin du soutien du manager responsable de votre cas, vous discuterez avec lui de la procédure. Le Case Manager coordonne, organise et joue le rôle d'intermédiaire entre vous-même, votre employeur, votre médecin, vos assurances et votre entourage.

Le Case Management est adapté à vos besoins. Les mesures englobent par exemple la coordination avec votre employeur ou un employeur potentiel, les médecins et les assureurs ou un support administrative.

### 4. Conclusion

Le programme de réadaptation prend progressivement fin lorsque vos buts sont atteints, soit si vous n'avez plus besoin du programme de réadaptation, si vous avez trouvé une nouvelle place de travail, si vous avez recouvré la santé, si votre reconversion est terminée avec succès ou pour toute autre raison.

Nos partenaires nous informent de la conclusion du programme de réadaptation.